



PICARDIE NATURE

Lettre d'information

octobre 2011



A ne pas rater ...

> 5 présentations de Clicnat à travers toute la Région...

> 28 janv. 2011 :
TOUS au congrès de FNE

• sommaire

- Dossier spécial déchets
- Association
- Pôle Observatoire
- Pôle Protection
- Pôle Développement durable
- Pôle Découverte et Animation nature



France Nature
Environnement

• Gestion et réduction des déchets, des incertitudes et inquiétudes demeurent dans le département de l'Oise.

La mise en perspective d'une situation dans un département avec des recommandations et dispositions législatives nationales ou la comparaison avec un département voisin est souvent intéressante et éclairante. La mise en lien d'évènements survenus ces dernières années, dans le domaine de la gestion des déchets en Picardie ne peuvent qu'enrichir notre réflexion de citoyens soucieux de la préservation de notre environnement et portant un intérêt pour un développement soutenable.

Le 28 juin dernier se tenait la 5^{ème} réunion de la Commission de Concertation et d'Etude sur le Traitement des Déchets (COCETD). Il s'agit de groupes de travail créés à l'initiative de VALOR' AISNE, le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, regroupant élus, acteurs socio-économiques, représentants de l'Etat, associations.

Au cours des réunions précédentes, les sujets suivants avaient été abordés, informations générales sur les déchets, état des lieux du département, panorama des techniques de traitement. L'objectif étant de parfaire les connaissances des membres de la COCETD. La 5^e séance a pris la forme d'un atelier de concertation. Cette réunion est une étape clé avant l'élaboration de différents scénarii. Répartis en 4 groupes de discussion avec un animateur et un rapporteur, les membres de la COCETD ont débattu autour des 2 questions

suivantes :

- Selon votre connaissance du contexte départemental, quel(s) type(s) de valorisation vous paraît(ssent) adapté(s) ? Quelle place pour chaque type de valorisation (matière, énergétique, organique...) ?

- Quels paramètres privilégiez-vous pour le choix d'une meilleure organisation de valorisation et de traitement des déchets ménagers ?

Pour nos représentants, Jean-Paul LESCONTRE* et Jean-René JACOB** la synthèse des échanges (disponible sur internet : www.valoraisne.fr/fr/4/20/actualites.html) est des plus intéressantes et dégage des perspectives encourageantes :

- La part des ordures ménagères résiduelles sera moins élevée dans les prochaines années grâce à des plans de prévention, des dispositifs de redevance incitative, l'optimisation du tri, des filières dédiées.

- Le dimensionnement des installations doit donc être adapté en évitant le surdimensionnement.

- Les membres de la commission partagent le même avis, selon lequel la perspective d'une unité d'incinération des ordures ménagères est peu probable pour le nord de l'Aisne. Pour eux la santé est un critère prioritaire, même s'il est difficile d'établir une hiérarchie sur ce point. Les membres de la COCETD concluent en

* vice-président de Picardie Nature

**administrateur de TERNOIS ENVIRONNEMENT, association très engagée sur les problématiques déchets et la sécurité industrielle

revanche à la nécessité d'adopter une solution dont la technique est suffisamment maîtrisée pour éviter toute incidence sur la santé et de ne pas faire supporter aux habitants d'autres territoires les éventuelles conséquences du traitement de nos déchets.

- La mutualisation des installations a un impact sur le transport des déchets mais l'Aisne bénéficie d'un nombre élevé d'infrastructures pour le transport fluvial ou ferroviaire. Pour les membres de la COCETD, il convient d'évaluer la fiabilité de ces modes et leur compatibilité avec le transport de déchets notamment en cas de transport vers des exécutoires extra-départementaux..

- Enfin les participants sont plutôt favorables à un maintien de l'autonomie, qui passe par une indépendance vis-à-vis des groupes privés.

On voit bien ici que la concertation préalable, la gouvernance retenue, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement permettra de guider les choix du Conseil Général de l'Aisne et les renforcera par là même.

L'ouverture de l'enquête publique, cet été, sur le projet d'incinérateur à Villers Saint Sépulcre, au Sud-Est de Beauvais, met, elle, en évidence une situation des plus complexes et délicates dans le département de l'Oise.

Difficile de bien comprendre la situation et les enjeux (politiques) pour le citoyen lambda. Restons donc prudents.

Il semble néanmoins que tout au long de l'élaboration du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDDEMA), une mésentente ait régné sur les chiffres des gisements de déchets, les choix de traitement, entre le conseil général et le SYMOVE, l'un des deux syndicats du département en charge de la gestion des déchets.

La procédure de révision du PDDEMA s'est ainsi très mal déroulée jusqu'à son terme. Le projet de révision du plan, soumis à enquête publique, a reçu un avis défavorable du

commissaire enquêteur. Le SYMOVE, par délibération du 18 mars 2010, a donné un avis défavorable au projet et demandé que celui-ci retienne clairement le centre multi-filières (incluant l'incinération) parmi les installations à créer.

Malgré tout, le 10 mai 2010, le plan a été approuvé par la commission permanente du conseil général de l'Oise. Il laisse ouvert le mode d'élimination des déchets ménagers et distingue deux périodes,

- une première période jusqu'en 2015 permettant d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement (réduction de 7% des déchets ménagers, augmentation du taux de valorisation...); cette période est basée sur la priorité à la prévention et le maintien des installations de valorisation et de traitement existantes;

- une deuxième période de 2015 à 2018/2023 permettant d'atteindre des objectifs de prévention plus ambitieux. En 2015 est prévue, en fonction des résultats obtenus, une réévaluation des besoins éventuels de nouvelles capacités de traitement.

En préconisant ainsi jusqu'en 2015 le maintien des installations de valorisation et de traitement existantes, le PDDEMA repousse le projet de centre multi-filières du SYMOVE dans les potentialités d'installations nouvelles, c'est-à-dire après 2015 alors que le comité syndical du SYMOVE avait décidé de la construction du centre en 2014.

La délibération du conseil général de l'Oise, approuvant le plan a fait l'objet de recours en annulation et en suspension auprès du tribunal administratif d'Amiens en juin 2010, d'une part par le préfet de l'Oise, d'autre part par le SYMOVE. Le tribunal administratif d'Amiens a ordonné la suspension de cette délibération.

C'est dans cette situation d'incertitude pour le devenir du projet de centre multi-filières compte tenu du contentieux en cours, mais aussi pour l'application des dispositions du PDDEMA (en particulier les orientations jusqu'en 2015) que

le Préfet de l'Oise a ordonné, l'enquête publique sur le projet de centre multi filière du SYMOVE.

La démarche ne peut que nous heurter. On pourra toujours expliquer au citoyen lambda, qu'elle n'est que la suite logique de l'instruction du dossier débuté en 2008 par la décision du comité syndical du SYMOVE de retenir un centre de traitement recourant à l'incinération. Mais nous pourrions être enclins à penser que c'était la meilleure « fenêtre de tir » pour faire passer le projet :

- une enquête publique débutée en plein mois d'août, quand la France a la tête ailleurs,
- un Plan Départemental suspendu par décision du Tribunal Administratif, donc non applicable (dans ce cas ce sont les dispositions antérieures, celles de 1999 qui s'appliquent)
- avant la « mise en route » véritable du tout

récent décret du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets et qui vise à la réalisation d'un état des lieux très précis sur l'inventaire des déchets, d'un recensement des capacités de traitement au niveau départemental, d'un recensement des programmes locaux de préventions. En clair, une nouvelle disposition législative issue du Grenelle de l'Environnement qui pourrait remettre en question les choix, datant de 2008, du comité syndical.

Pour ajouter encore un peu de complexité à « l'histoire » de la gestion des déchets dans le département de l'Oise, la Cour Régionale des Comptes, dans un rapport publié en décembre 2010 (disponible sur Internet : www.ccomptes.fr/fr/CRC20/documents/ROD/Pir201019), présentait ainsi le fonctionnement du SYMOVE :

*« La situation financière, actualisée à fin 2009, est confortable, même s'il faut tenir compte du fait que **le syndicat a très peu investi jusqu'à présent**. De plus, l'important excédent de clôture correspond pour plus de la moitié au montant cumulé de la contribution spécifique des collectivités pour les frais d'assistance et d'études prévus pour le projet de centre multi-filières, dont la majeure partie n'avait pas encore été utilisée.*

*Les dépenses de traitement ont été maîtrisées en raison, à la fois, de la réduction du tonnage des déchets traités et de la baisse des coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), à la suite de la renégociation des marchés par le SYMOVE à partir de 2006. **Il convient, toutefois, de tenir compte du recours au seul stockage pour ces OMR, sans valorisation, ce qui explique que le taux de valorisation des déchets traités sur le territoire du syndicat, bien qu'en augmentation, reste inférieur au taux du département de l'Oise ainsi qu'au taux régional et au taux national.** »*

Il est certain en tout cas que si la question de la réduction et du tri des déchets avait été davantage pris « à bras le corps » par les collectivités, ici ou ailleurs en France, l'incinération des ordures ménagères ne serait pas mise en avant comme un recours « banal », minimisant du même coup les impacts sur la santé des populations riveraines.

Nous ne comprendrions pas que le Préfet décide d'autoriser maintenant dans un tel contexte la construction du centre multi filières de Villers Saint Sépulcre d'autant que son implantation

sur un ancien site industriel non dépollué soulève d'autres inquiétudes (voir l'avis de Picardie Nature adressé au commissaire enquêteur page 7).

La voie la plus raisonnable est certainement celle de la concertation, dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, à l'image de ce que nous observons dans le département de l'Aisne. Il n'est jamais trop tard.

Patrick THIERY

Président de Picardie Nature

Agnès Wavrin

Présidente d'ACCIDE

Denis Brunelet

Président de TERNOIS
ENVIRONNEMENT

• Charte de Picardie Nature sur la prévention et la gestion des déchets

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Le pôle développement durable de Picardie Nature s'est doté depuis l'an dernier d'un groupe de travail sur la thématique de la gestion et de la prévention des déchets.

Il s'agit par ce groupe de travailler en priorité sur la promotion de la prévention et sur certaines problématiques régionales de traitement des déchets.

Pour ce faire, il faut avant tout se pencher sur la politique générale de gestion et prévention des déchets. Des avancées ont été obtenues lors du Grenelle de l'Environnement, mais faut-il s'en contenter ? Pour les bénévoles du groupe de travail, des améliorations sont encore possibles, la prévention n'est pas assez ambitieuse sur l'ensemble de la région, des projets sur

dimensionnés sont prévus, etc.

Partant de ce constat il a été décidé de réfléchir à une charte sur la question de prévention et de gestion des déchets. Sur la base d'un constat régional, des préconisations hiérarchisées sont proposées sur les thèmes de la prévention, du développement du réseau des ressourceries-recycleries, de la redevance incitative... Les bénévoles de ce groupe ont travaillé sur une première version qui a été présentée au conseil d'administration. Il a été décidé de prolonger le travail sur cette charte afin de répondre aux ambitions que nous nous devons avoir pour une prévention et une gestion des déchets des plus soutenables.

• Quand la Picardie se met à ressembler à une décharge sauvage...

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Ces derniers mois a été signalé à notre association le développement de nombreux dépôts de déchets hétérogènes, comprenant essentiellement des déchets inertes mais aussi des déchets ménagers sur le territoire des communes suivantes :

- Plachy-Buyon
- Amiens au lieu-dit «Le Mont Joie»
- Amiens au lieu-dit «les Terres de Hollande» sur le chemin communal
- Amiens, à la limite communale avec Cagny, au lieu dit «Le grand Rideau»
- Thennes, au lieu-dit «Les Vignes»

- Hailles, au lieu-dit «la Vallée Hête»



Certains de ces dépôts concernent des volumes conséquents, dépassant plusieurs milliers de mètres cubes notamment sur la commune de Plachy-Buyon.



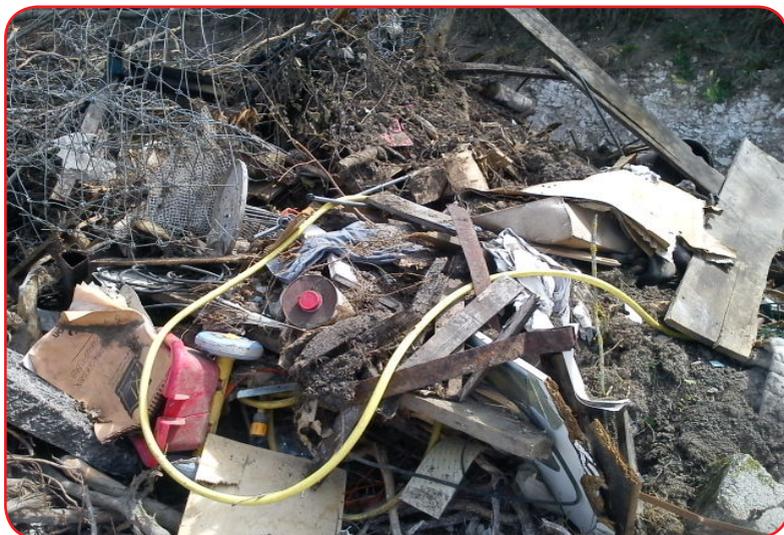
Picardie Nature avait alerté en début d'année sur l'activité d'un entrepreneur de la commune de Corbie stockant des dépôts en centre ville. Malgré l'intervention des services de police, nous ne pouvons que constater que les activités de cet entrepreneur se poursuivent.

Or, ces installations d'enfouissement et de

stockage ne semblent pas avoir les autorisations préfectorales ou communales nécessaires, et portent un préjudice lourd et irréversible à l'environnement en ne respectant pas les articles L.511-1 et suivants, L.541-30-1 du Code de l'Environnement ainsi que les articles R.442-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Picardie Nature a demandé au Préfet de la Somme de faire vérifier par les services de police de l'environnement la légalité de l'ensemble de ces dépôts.

Notre association est agréée au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'Environnement ce qui lui permet d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elle a pour objet de défendre et constituant une infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature et de l'environnement. Devant ces situations il n'est donc pas exclu que nous déposions plusieurs plaintes.



• Avis de Picardie Nature sur le projet d'incinérateur SYMEO à Villers-Saint-Sépulcre

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Une enquête publique s'est déroulée cet été sur le projet de centre de traitement multi-filières SYEMO à Villers-Saint-Sépulcre comprenant un projet d'incinérateur de déchets ménagers. Picardie Nature a consulté les documents mis en enquête publique.

Plusieurs éléments contreviennent à cette démarche actuelle :

- Les dispositions de la loi Grenelle prévoit une réduction globale de la part de l'incinération des déchets ménagers et assimilés de 15 %. Or le projet apparaît comme le remplacement du CET de Bailleul sur Thérain en activité jusqu'en 2018 (mais plutôt 2015). Remplacer un CET par un incinérateur augmente mathématiquement la part de l'incinération et limite l'atteinte de l'objectif fixé par l'Etat, sur l'ensemble du territoire.

- Le projet s'appuie sur l'estimation 2006 des gisements de déchets. Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés est, certes, approuvé par le Conseil Général de l'Oise mais actuellement contesté par le Préfet.

Un décret récent (n°2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets – JO n°0160 du 12 juillet 2011 p.12041), obligera dans ce contexte le Conseil Général de l'Oise et l'Etat à prendre en compte dans un nouveau PDDEMA, les éléments suivants : Un état des lieux très précis sur l'inventaire des déchets, un recensement des capacités de traitement au niveau départemental, un recensement des programmes locaux de préventions, etc... (art.R.541-14).

On peut s'étonner qu'un tel projet, engageant financièrement les collectivités soit présenté aujourd'hui à l'enquête publique alors qu'en toute logique ce n'est qu'après la finalisation

d'un PDDEMA intégrant les dispositions issues de la loi Grenelle, que la question du remplacement du CET de Bailleul sur Thérain doit être posée.

Cette démarche apparaît comme un empressement à faire passer un projet discutable d'incinérateur en 2011. Un tel projet devrait être différé !

Pour la première fois la Picardie a réussi à stabiliser en 2009 sa production de déchets ménagers à 1,2 millions de tonnes, soit 646,7 kg/hab./an contre 594 kg/hab./an au niveau national. Cette stabilité de production est accompagnée d'un accroissement du taux de recyclage constant depuis 2000, premiers résultats des différentes politiques de prévention et de tri engagées depuis quelques années (source ADEME, 2009).

Ces déchets sont actuellement traités dans 8 types d'équipements privés et publics :

- structures de ressourceries et recycleries (19)
- déchetteries (119)
- centres de transfert (25)
- plateformes de compostage (31)
- centres de tri (13)
- unité de méthanisation (1)
- centre de valorisation énergétique (1)
- centre de stockage de déchets non dangereux (13)

Alors que les premiers résultats de la prévention sont visibles il est regrettable que soient projetées de nouvelles structures de traitement (incinération, méthanisation, enfouissement,

etc.) sans observation analytique préalable.

Les réserves de matières premières diminuent inexorablement. Il convient désormais de les préserver, de recycler et donner une vie nouvelle à celles qui ont déjà été utilisées.

Brûler, détruire des matières recyclables devient sacrilège, même pour produire une énergie fugitive. Ce projet n'est en aucune manière une priorisation de la valorisation matière et organique, en comparaison d'un Centre d'Enfouissement Technique. Il ne comporte qu'une unité de tri mécanique destinée à l'extraction des métaux. Au prétexte de la recherche d'une fraction à forte valeur calorifique, l'exploitant s'abstiendra de recycler les matières qui peuvent l'être.

Picardie Nature regrette cet empressement à la création de nouveaux projets sans avoir une perspective globale de prévention, de réduction à la source, d'incitation pour une gestion intégrée de tous les déchets produits en région.

Picardie Nature préconise :

1. une forte politique locale de prévention des déchets (ménagers et industriels) : concrétisation des perspectives élaborées dans les plans départementaux de prévention ;
2. un engagement à un soutien fort et au développement des structures d'emplois solidaires de ressourcerie et de recyclerie en liaison avec le gisement des déchetteries, faciliter l'activité, le recours, promouvoir l'action des ressourceries, soutien aux investissements (tri + recyclage = emploi) ;
3. un passage de la Taxe Enlèvement Ordures Ménagères à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (redevance incitative : pesée embarquée, à la levée...) ;
5. une mise en place de la redevance spéciale pour les DIB des entreprises ;
6. un renforcement du tri et recyclage (réutilisation des matériaux) développement filière BTP, inertes... ;
7. une réduction à l'extrême de la notion de

déchet ultime : favoriser la recherche sur la réutilisation des matières résiduelles ;

9. un calcul économique et un calcul financier de l'impact environnemental de la solution d'enfouissement ou de valorisation, éviter le sur-dimensionnement des projets, préservation des capacités de traitement existantes en évitant les importations massives ;

8. le développement de l'Observatoire régional des déchets : observation de la baisse effective du volume de déchets, quantification du volume des déchets ultimes ;

En ce qui concerne l'incinération, Picardie Nature dénonce la nouvelle dénomination de ce traitement sous le terme de valorisation énergétique. Actuellement aucune installation ne peut revendiquer cette appellation. Le pétitionnaire utilise le terme de performance énergétique pour justifier la valorisation énergétique de son projet. Or ce mode de calcul ne prend pas en compte le rendement global du procédé. Il est spécifié dans le dossier un rendement théorique du four et de la chaudière à 86%. Ce rendement, combiné au rendement propre au circuit thermodynamique qui transforme la vapeur en énergie mécanique et au rendement de la transformation de l'énergie mécanique en énergie électrique donne un rendement global théorique compris entre 45 et 50%.

Picardie Nature regrette également que soient envisagés la récupération, le broyage et l'incinération des encombrants afin d'alimenter le four. Ces encombrants, provenant de déchetteries, ont sans aucun doute la capacité à être réutilisés ou transformés dans des centres agréés (création d'emplois...). Ce mode d'alimentation du four, au pouvoir calorifique fort, représente la difficulté des entrepreneurs de l'incinération à trouver des matières à fort pouvoir calorifique. Il se crée ainsi un court circuit dans le process de tri des déchets, venant réduire à néant les efforts mis en place

par les collectivités locales pour réduire la production de déchets.

Conclusion

Vu la nature des sols et de leur importante pollution,

Vu le manque d'exhaustivité dans l'étude d'impacts, notamment en ce qui concerne les conséquences d'un rabattement de la nappe phréatique

Vu le manque d'objectivité dans l'estimation

des impacts cumulés de tous les projets de ce secteur,

Considérant que des efforts sont encore possibles sur la prévention et la réduction à la source des déchets,

Considérant que les perspectives de réduction des déchets risquent de créer un problème d'alimentation à court terme de l'incinérateur,

Picardie Nature émet un avis très défavorable au projet de centre multi-filières SYMEO à Villers-Saint-Sépulcre.

Dépêche de dernière minute :

La commissaire-enquêteur a rendu un avis défavorable suite à l'enquête publique de ce projet.

TOUS

au congrès de France Nature Environnement le 28 janvier 2012 à Paris

La mobilisation, c'est maintenant !



A travers le projet « Elections 2012 », notre fédération France Nature Environnement souhaite peser dans la campagne présidentielle au niveau national, et nous appuyer dans le plaidoyer et l'animation de débats au niveau régional. Ce projet majeur pour notre mouvement associatif rassemble en réalité 5 sous-projets :

1. Le congrès

Pour que nos propositions pèsent au cours de la campagne électorale des présidentielles, des législatives et au-delà, **il est essentiel d'être nombreux le 28 janvier 2012** en mobilisant les adhérents et toutes les personnes sympathisantes. **Le congrès se déroulera de 9h à 19h à l'espace Paris Est Montreuil** (128 rue de Paris à Montreuil)

2. Identification et valorisation des combats et des initiatives à généraliser, dans les territoires (projet « carte de France »)

La période des élections présidentielles et législatives est propice pour mettre en valeur nos combats de terrain en faveur de l'environnement. Nous souhaitons illustrer les propositions de changement que nous portons par des initiatives réalisées dans les territoires. L'objectif est d'avoir :

- un combat emblématique ayant un impact majeur sur l'environnement,
- une initiative réalisée (par votre association ou par d'autres acteurs) sur votre territoire

3. Village associatif

Pendant le congrès, se tiendra un village associatif animé par les associations et fédérations du mouvement FNE. Des stands présenteront des actions régionales.

4. Travail de plaidoyer / aide à l'organisation de débats locaux

Animation de débats ou d'événements citoyens au cours de la campagne présidentielle et des législatives.

5. Communication « élections 2012 »

Communication au niveau national et développement de moyens de communication partagés. L'objectif est de faire des économies d'échelle en fournissant des supports de travail à adapter aux situations régionales.



Picardie Nature a proposé :

Combat : le coteau de Chartèves

L'une des dernières pelouses calcaires du Sud de l'Aisne, situé en zone AOC, est menacée depuis de nombreuses années par l'extension de la viticulture du Champagne. Dans cette portion picarde de la vallée de la Marne, des «reliquats» de coteaux calcaires sont en train de disparaître, défrichés et terrassés pour y développer de la viticulture. Le coteau de Chartèves apparaît donc, de par ses dimensions et sa situation comme un «joyau» en terme de biodiversité. Il doit être absolument préservé.

Initiative : la concertation avec VALOR' AISNE

Le Syndicat départemental de traitements des déchets ménagers de l'Aisne a mis en place une Commission de Concertation et d'Etude sur le Traitement des Déchets qui rassemble des élus, des représentants de l'Etat, des acteurs socio-économiques et des associations de protection de l'environnement. De cette démarche dans l'esprit du Grenelle, il ressort une orientation partagée vers une amélioration du tri, un juste dimensionnement des installations et une inutilité de l'incinération. Cette approche de la gestion des déchets contraste avec celle du département de l'Oise où un projet d'incinérateur de déchets ménagers est au coeur d'un conflit politique.

Picardie Nature organisera des départs en car à partir de 3 villes pour le déplacement de ses adhérents et sympathisants



INSCRIPTION

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tel Mail

Adhérent

Sympathisant

Départ de :

Bus n°1

Amiens

Beauvais

Bus n°2

Saint Quentin

Noyon

Compiègne

Bus n°3

Laon

Soissons

Nombre total de personnes

Frais de participation : 15€ (10€ pour le bus et 5€ pour le congrès)

Pour faciliter l'organisation, nous vous invitons à vous inscrire par courrier :

Picardie Nature - 1 Rue de Croÿ - BP 70 010 - 80 097 Amiens Cedex 3

ou par mail : aude.dekervel@picardie-nature.org

avant le 1^{er} décembre 2011

• Bilan du stage de perfectionnement sur l'identification des papillons

Par Sébastien Maillier

Chargé de mission scientifique faune

Ce stage organisé par mes soins avait pour objet principal de former de nouveaux naturalistes à l'étude des papillons de jour et des papillons de nuit. Il s'est déroulé durant le week-end des 2 et 3 juillet, en vallée de l'Omignon (02/80), avec pour point central le gîte du Val d'Omignon à Trefcon, où nous avons été accueillis dès le samedi matin.

14 stagiaires en provenance de l'ensemble de la région étaient de la partie, et, après une brève introduction en salle, nous sommes partis sur le terrain en direction d'un premier site, une grande jachère de la commune de Caulaincourt. Nous avons ensuite prospecté plusieurs jachères et lisières de bois à Poeuilly, Tertry et Caulaincourt tout au long de l'après-midi.

La soirée s'est déroulée autour d'un buffet très convivial au gîte d'Omignon puis s'est achevée par une séance d'initiation aux papillons nocturnes dans la cour de ce gîte équestre.

Le dimanche, une visite dans une jachère à Vermand suivie d'une longue promenade dans les marais boisés autour de Trefcon et de Caulaincourt ont permis aux bénévoles de peaufiner leurs connaissances acquises durant cette petite formation.

Même si le but principal n'était pas de collecter un maximum de données, le fait d'avoir sillonné



un secteur rarement visité par les naturalistes s'est révélé plutôt payant, un rapide bilan en terme d'espèces observées fait état de 19 espèces de papillons de jour (rhopalocères), 24 espèces de papillons de nuit (hétérocères) ainsi que des données complémentaires d'autres groupes faunistiques tels que plusieurs espèces de criquets, sauterelles et autres libellules...

Plusieurs insectes intéressants ont été trouvés comme le Thécla de l'Orme, espèce considérée comme menacée au plan régional, le Sphinx-pygmée dont le statut régional reste à préciser, et une phalène (papillon de nuit) pas si commune de nos jours, la Xérène du Groseiller. Une libellule restera finalement la vedette de ce week-end, le Sympétrum commun, qui porte mal son nom car il est en fait très rare au niveau régional. Un individu a été photographié dans une jachère.

Nul doute que ce stage ait donné envie aux participants d'inventorier les papillons et de saisir plein de données dans la base de données faunistique de l'association....

• Bilan du stage «accueillir et étudier la faune dans son jardin»

Par Sébastien Maillier

Chargé de mission scientifique faune

Ce stage, dont j'étais le formateur, avait deux objectifs majeurs :

- donner des conseils aux bénévoles pour l'aménagement d'un jardin « sauvage »

- donner des pistes d'études de la faune et de la flore au jardin

12 stagiaires en provenance de l'ensemble de la région étaient de la partie, et ont été accueillis

chez moi, au refuge LPO « Villa des Oiseaux » à Boves.

La matinée fut consacrée à de la théorie en salle, abordant tour à tour les aménagements possibles pour la faune (nichoirs, mares, murets, gestion de l'herbe et des produits de tonte, plantes cultivées les plus attractives...), les résultats en termes de patrimoine naturel suite aux aménagements, la saisie en ligne des données et quelques modèles de tableaux dont les stagiaires pouvaient s'inspirer pour suivre au fil des années l'évolution de la faune et de la flore dans leur jardin.

Après un pique-nique au soleil, le groupe a ensuite visité mon jardin « sauvage » comprenant sur 2000 m² de nombreuses bandes enherbées, des allées tondues, des parterres de fleurs sauvages et cultivées, des tas de branchages, une place de compost, un verger, un potager biologique... et j'avais mon discours à la fois sur les aménagements réalisés et sur les résultats en termes de faune observée ; la relation entre la colonisation d'un espace par une plante et la dynamique positive de la faune associée (ex : insectes pollinisateurs) étant l'un des enseignements de cette journée pour la plupart des stagiaires.

Lors de la visite, nous avons pu voir plusieurs espèces de papillons, des coccinelles, quelques demoiselles et pas mal de diptères et de coléoptères butinant les fleurs comme par exemple celles du Sénéçon jacobée et

de l'Origan. Le Gobemouche gris nous a également gratifié d'une belle démonstration au sein du potager, à quelques mètres seulement du groupe, utilisant comme perchoir un piquet que j'avais positionné là en vue d'attirer les libellules chassant à l'affût.

Le stage s'est conclu par un petit goûter autour de l'exposition « jardin » de Picardie Nature et un bilan rapide de la journée a été dressé, complété quelques jours après par une transmission d'un formulaire d'évaluation du stage à chaque participant. Ce sondage a notamment démontré que ces derniers avaient eu envie de reprendre chez eux une partie de mes aménagements et de mes conseils en termes d'inventaires de la faune au jardin.

Ce stage sera probablement reconduit l'année prochaine et j'invite toute personne intéressée à bien se tenir informée de la communication ultérieure des dates et lieux pour 2012.



• Bilan du stage de perfectionnement sur la détermination des odonates

Par Sébastien Maillier
Chargé de mission scientifique faune

Ce stage avait pour objet principal de former de nouveaux naturalistes à l'étude des libellules et des demoiselles (ordre des odonates). Il s'est déroulé durant le week-end des 23 et 24 juillet, au cœur de la vallée du Matz et de l'Aronde, dans le nord de l'Oise, avec pour point central le camping d'Orvillers-Sorel, où nous avons été accueillis dès le samedi matin.

La participation fut assez élevée avec 13 stagiaires le samedi et 10 le dimanche, en provenance de l'ensemble de la région. Le samedi, la météo n'était vraiment pas de la partie, et nous avons patienté toute la matinée dans le mobilhome en visualisant plusieurs diaporamas et en questionnant l'assemblée via des quizz par exemple. Cette introduction en salle, plus longue que prévue, fut suivie d'un

départ sur le terrain, contrarié jusqu'en milieu d'après-midi par des averses orageuses, avec retour d'un temps plus calme passé 17 heures. Les sites visités de Marquéglise, Vandelicourt, et Mélicocq nous ont permis de longer le Matz et de visiter 2 étangs communaux, le bilan en fin de journée restant bien maigre : Agrion élégant, Agrion à larges pattes, Agrion jouvencelle, Calopteryx éclatant. La Mante religieuse nous a tout de même gratifié d'une belle observation ainsi qu'un longicorne de zone humide, la Lepture à quatre fascies, quelque peu tétanisée par la fraîcheur ambiante...

La soirée a démarré par une petite révision au camping puis s'est déroulée au restaurant, histoire de se réchauffer un peu après les 16° endurés tout l'après-midi.

Le dimanche, le ciel était plus engageant et les résultats ne se sont pas fait attendre lors des visites successives du marais de Braisnes en vallée de l'Aronde puis de 2 sites l'après-midi à Elincourt-Sainte-Marguerite et Mareuil-la-Motte. 18 espèces de libellules et de demoiselles ont été recensées, pour la plupart au niveau de la commune d'Elincourt-Sainte-Marguerite dont pourtant rien ne laissait présager autant

de biodiversité. Un marais boisé, propriété de la communauté de communes du Pays des Sources, agrémenté de nombreuses mares creusées à des fins écologiques et pédagogiques, a considérablement participé à ce bon bilan. Citons la découverte d'une nouvelle population de Cordulégastré annelé (espèce en liste rouge régionale), l'observation d'un immature de Leste brun et de plusieurs autres espèces intéressantes comme le Caloptéryx vierge, l'Anax napolitain et la Libellule à quatre taches.

Les données des différents groupes faunistiques ont bien évidemment été consignées et l'acquisition de connaissances en termes de faune et de flore a été évidente lors de ce week-end.

Domage que le samedi fût aussi arrosé car durant la journée de dimanche, ce stage a visiblement donné envie aux participants d'inventorier les libellules et de saisir toutes sortes de données dans la base de données faunistique de l'association... Un stage qui témoigne en tout cas de l'importance de pouvoir participer aux 2 journées, autant d'un point de vue pédagogique que météorologique.



• Bilan du stage de perfectionnement d'identification des coccinelles

Par Thomas Hermant
Chargé d'études scientifique faune

Le premier stage de perfectionnement sur les coccinelles, organisé par Picardie Nature, s'est tenu le 30 juillet dernier dans le secteur de Guiscard (Oise, au Nord de Noyon). Retour sur

cette journée de formation bien chargée ! Alors que tous les participants ne sont pas encore arrivés, Adrien, venu prêter main forte pour encadrer ce stage, découvre déjà quelques

coccinelles dans les arbres et arbustes voisins ; ce qui laisse présager une bonne journée de prospection et de formation.

10h15, l'ensemble des 15 inscrits est réuni sur le lieu de rendez-vous, ne reste plus qu'à se diviser en deux groupes pour aller prospecter les environs à la recherche de la « bête à bon dieu ». Nous sommes désormais deux groupes, vient alors l'heure du départ. Chacune des deux équipes n'a alors plus qu'une idée en tête, trouver des coccinelles et, si possible, différentes espèces afin de découvrir la diversité de ce groupe.

Tandis qu'Adrien et son équipe partent prospecter une jachère en bordure de Guiscard, nous nous dirigeons de notre côté vers une zone de prairie où nous découvrons nos premières coccinelles de la journée : la Coccinelle à 7 points (espèce la plus commune en Picardie, assez généraliste et que l'on retrouve dans tous les milieux) la « vilaine » Coccinelle asiatique (espèce invasive et très variable morphologiquement, introduite au début des années 2000 et qui colonise désormais un grand nombre de milieux), la Coccinelle à 16 points (petite coccinelle crème à 16 points et avec une ligne noire sur le dos, que l'on peut observer assez facilement dans les zones herbeuses), la Coccinelle à 22 points (petite coccinelle jaune à points noirs qui se nourrit de champignons tels que les rouilles). Puis nous rejoignons une jachère en bordure de cours d'eau où nous découvrons encore quelques espèces : les quatre espèces précédemment citées auxquelles s'ajoutent la Coccinelle à 2 points (coccinelle de taille moyenne, généralement rouge avec deux points noirs), la Coccinelle des friches (coccinelle rouge assez allongée et pourvue le plus souvent de 9 taches), la Coccinelle à damier (jaune et noire aux taches rectangulaires), la Coccinelle à zig-zag (de couleur rosée et que l'on trouve dans les feuillus), *Scymnus rubromaculatus* (très petite coccinelle sombre et difficile à observer).

Pendant ce temps, la jachère est passée au crible par le second groupe, qui y découvre un certain nombre d'espèces : la Coccinelle de l'épicéa (espèce inféodée aux conifères comme son nom l'indique), la Coccinelle à 7 points,



la Coccinelle des friches, la Coccinelle à 16 points, la Coccinelle à damier, la Coccinelle à 11 points (sorte de petite coccinelle à 7 points mais en portant 11), la Coccinelle à zig-zag, la Coccinelle asiatique, la Coccinelle à 4 points (espèce également inféodée aux conifères), la Coccinelle des cimes (coccinelle à points blancs sur fond café au lait habitant préférentiellement la cime des pins), le *Scymnus suturalis* et le *Scymnus interruptus* (tous deux étant de petites coccinelles difficilement identifiables comme l'ensemble des *Scymnus*).

13h, arrive l'heure du repas, et des retrouvailles entre les deux groupes. Commencent alors les discussions : « alors, combien d'espèces ? » lancent les uns, « pas de raretés ? » demandent les autres. C'est l'heure de la comparaison des carnets ! Notre groupe a déniché 9 espèces. Quant au groupe d'Adrien, il en a découvert 12. Nous nous avouons vaincus, mais heureusement il reste l'après-midi pour rattraper notre retard !

Nous partons ensuite pique-niquer tous ensemble en lisière de bois, toujours sur la commune de Guiscard. C'est l'occasion de regarder de plus près les *Scymnus* trouvés par les uns et les autres au cours de la matinée afin de les déterminer puis de les relâcher. Malheureusement, la détermination de certaines de ces toutes petites coccinelles est bien complexe, et certains individus restent indéterminés, notamment les femelles difficilement identifiables pour certaines. Mais heureusement, cela ne coupe pas l'appétit de nos naturalistes !

Une fois le repas terminé, le groupe d'Adrien

reste sur le lieu du pique-nique pour approfondir les prospections, tandis que nous quittons Guiscard direction Fréniche avec l'espoir de rattraper notre retard ! Nous nous arrêtons alors sur une lisière de bois ensoleillée. Et les coups de filet fauchoir et de parapluie japonais donnent très vite des résultats puisque nous découvrons deux nouvelles espèces : la Grande coccinelle orange (coccinelle très orangée et de grande taille aux bords translucides), la Coccinelle à 10 points (espèce très variable que l'on trouve dans de nombreuses essences d'arbres). Nous sommes désormais à 11 espèces depuis le matin. Malgré les recherches, nous ne parvenons pas à trouver de conifères, ce qui nous permettrait de découvrir de nouvelles espèces inféodées à ces arbres. Nous décidons donc de partir à la recherche d'épicéas, de pins ou d'autres résineux.

Pendant ce temps, le groupe d'Adrien, qui aimerait compléter sa liste avec au minimum la Coccinelle à 2 points, s'affaire en lisière de bois. Malheureusement, elle ne daigne pas se montrer de l'après-midi. Mais fort heureusement, le groupe découvre deux nouvelles espèces, la



Coccinelle à 22 points et le *Scymnus auritus*, ce qui reconforte les troupes !

Au même moment, toujours à la recherche de conifères, en vain, nous trouvons des Thuyas dans la commune de Fréniche : une bien maigre consolation ! Nous n'y trouvons d'ailleurs que quelques Coccinelles à 7 points et une Coccinelle à 16 points dans l'herbe. Nous continuons alors notre route, et là, sur la place de Frétois-le-Château : un pin ! Aussitôt, tout le monde descend de voiture et prend

d'assaut cet arbre, sous le regard perplexe du voisinage, qui se met ensuite très vite à nous questionner sur les coccinelles. Quelques coups de parapluie sur les branches de pin et déjà quelques espèces se présentent à nous : tout d'abord les classiques que nous avons déjà observées, mais soudain, trois Coccinelles à 4 points attirent notre attention : nous les observons pour la première fois de la journée. Nous prospectons l'arbre plein d'espoir en espérant trouver la Coccinelle de l'épicéa mais nos recherches restent vaines. Il nous faut attendre 17h et la découverte d'un bois d'épicéas pour en dénombrer une trentaine, parmi des coccinelles à 7 points : mission accomplie !

Nous retrouvons donc plein d'enthousiasme nos collègues : c'est l'heure du bilan. 14 espèces ont été observées par chacun des groupes, il n'y a donc pas de jaloux ! Au total, sur la journée et en cumulant les informations collectées par les deux groupes, ce sont 18 espèces qui ont été recensées sur les communes de Guiscard et Fréniche :

- la Coccinelle à 2 points
Adalia bipunctata
- la Coccinelle à 4 points
Harmonia quadripunctata
- la Coccinelle à 7 points
Coccinella septempunctata
- la Coccinelle à 10 points
Adalia decempunctata
- la Coccinelle à 11 points
Coccinella undecimpunctata
- la Coccinelle à 16 points
Tytthaspis sedecimpunctata
- la Coccinelle à 22 points
Psyllobora vigintiduopunctata
- la Coccinelle à damier
Propylea quatuordecimpunctata
- la Coccinelle à zig-zag
Oenopia conglobata
- la Coccinelle asiatique
Harmonia axyridis
- la Coccinelle de l'épicéa
Aphidecta oblitterata
- la Coccinelle des cimes

Myrrha octodecimguttata

- la Coccinelle des friches

Hippodamia variegata

- la Grande coccinelle orange

Halyzia sedecimguttata

- *Scymnus auritus*

- *Scymnus interruptus*

- *Scymnus rubromaculatus*

- *Scymnus suturalis*

• Bilan de la journée d'inventaires naturalistes en forêt de Compiègne

Par Sébastien Maillier

Chargé de mission scientifique faune

Cette journée de prospection était à l'initiative du collectif botanique (Conservatoire Botanique National de Bailleul, Société Linnéenne Nord-Picardie, ABMARS...) et avait été planifiée en concertation avec Picardie Nature, cette dernière ayant associé également l'Association des Entomologistes de Picardie. Il s'agissait de parcourir le secteur des « Beaux Monts » en petits groupes mixtes de floristiciens et de faunisticiens de manière à collecter des données précises venant compléter les données déjà existantes et permettant de peser davantage dans la protection de ces parcelles forestières dont le peuplement très riche en vieux bois est unique à l'échelle de la région Picardie. Pour Picardie Nature, cette manifestation sur le terrain était importante du fait qu'elle était ouverte à l'ensemble des membres de réseaux naturalistes.

30 participants dont 12 de Picardie Nature étaient sur place dès 10 heures du matin et 5 groupes ont été constitués aux 4 coins des « Beaux Monts » pour collecter un maximum de données faune/flore tous groupes confondus.

Les conditions météorologiques étaient idéales, notamment pour les entomologistes : chaleur assez marquée et vent relativement discret.

Le bilan en terme d'espèces végétales n'est pas encore dressé à ce jour par le collectif botanique mais au vu des premiers résultats, il n'y aurait

À la fin de cette journée, chacun semble être reparti satisfait. En effet, les stagiaires ont pu observer un nombre significatif d'espèces de coccinelles et contribuer à l'amélioration des connaissances sur ce secteur, où aucune donnée n'était connue jusque là. Qui sait, peut être que de nouvelles vocations sont nées parmi les participants !



pas de découverte majeure. Pour ce qui est de la faune, les résultats sont assez partiels et si beaucoup d'espèces ont été inventoriées, nous retiendrons surtout les faits suivants. Côté avifaune, soulignons la détection d'un nid occupé de gobemouche noir, les manifestations vocales de plusieurs pics mars et d'un pic noir, quelques chanteurs de pouillot siffler. Pour ce qui est des insectes, un minimum de 10 espèces de coléoptères ont été recensées qui pour la plupart sont liées au bois mort, comme par exemple le longicorne Spondyle faux bupreste, mais l'emblématique Taupin violacé n'a pas été vu ce jour. Au moins 15 espèces de papillons, 2 espèces d'odonates et 4 orthoptères sont également à mettre à l'actif de cette journée, dont le Petit Sylvain et le Tabac d'Espagne, papillons typiques des boisements.

En résumé, une journée riche en échanges humains et en découvertes naturalistes, qui s'est achevée comme il se doit par un pot de l'amitié.

Un bilan plus complet sera prochainement disponible, tenant compte des données faune/flore non encore saisies à la date de cet article.

• Bilan du stage perfectionnement « étudier la détection ultra-sonore des chauves-souris »

Par Sébastien Legris
Chargé d'études scientifique faune

Ce stage a été réalisé le week-end du 17-18 septembre 2011 dans le sud du Laonnois. Son objectif était de former de nouveaux naturalistes à l'étude des ultrasons, trop peu nombreux actuellement dans la région. 15 personnes, anciens stagiaires d'initiation ou faisant partie du réseau chiroptères, ont participé à ce stage. Ce dernier comprenait 3 étapes :

- une partie théorique, avec la projection d'un diaporama expliquant les caractéristiques des émissions ultrasonores chez les chauves-souris, et les moyens de les étudier sur le terrain et en salle ;
- une partie pratique, avec la prospection de cavités souterraines pour observer d'éventuels rassemblements d'individus, et la détection à l'entrée des sites en utilisant un détecteur à ultrasons (D240x) ;
- une partie analyse informatique, avec l'étude des sonogrammes grâce au logiciel «batsound».

La période étant propice à l'activité de «swarming», nous en avons profité pour vérifier si les sites prospectés étaient concernés par ce phénomène. Le swarming correspond à la période de rut chez les chauves-souris, où les individus se rassemblent pour s'accoupler, généralement en grand nombre et dans des sites bien précis. Actuellement, le phénomène est très peu connu en Picardie.

2 équipes de 7-8 observateurs ont permis de couvrir 3 sites souterrains sur Suzy, Saint-Gobain et Folembray. Les prospections des cavités, bien que non exhaustives, n'ont pas permis d'observer des individus en activité. En revanche, des traces de guano récentes et des restes de repas ont été vus sur un site, et plusieurs chauves-souris en léthargie étaient présentes sur 2 sites : 1 Petit Rhinolophe, 1 Grand Rhinolophe, 3 Murins à moustaches/brandt/alcatheo et 2 Murins de Daubenton.

Même si le nombre d'individus observés en léthargie reste anecdotique par rapport à celui observé en hiver, un sommeil aussi précoce est surprenant et s'expliquerait par les mauvaises conditions météorologiques du moins d'août et de ce début septembre. D'ordinaire les espèces précitées sont plutôt connues pour rentrer en sommeil hivernal fin-octobre/courant novembre.

La détection ultrasonore en soirée a été réalisée sur 2 sites, de 20h00 à 21h15. Elle n'a pu être prolongée dans la nuit en raison du vent et de la pluie continue, défavorable pour l'activité des chiroptères. Néanmoins, 25 contacts de chauves-souris ont été établis par site et ont permis de réaliser une vingtaine d'enregistrements.

L'analyse en salle des enregistrements, a montré que l'essentiel des contacts provenait de Pipistrelle commune avec de nombreux cris sociaux typiques. A ceci, s'ajoute les contacts de plusieurs Murins non déterminés avec certitude dont un pourrait concerner le Murin de Bechstein ou celui de Daubenton et un autre de l'Oreillard.

Au final, ce stage aura surtout répondu à l'objectif d'initier un certain nombre de naturalistes à la détection ultrasonore, mais aussi à la prospection de cavités souterraines. Les stagiaires ont ainsi pu se familiariser avec la manipulation du matériel (détecteur et enregistreur) et à l'utilisation du logiciel «batsound» pour analyser les sonogrammes. La plupart ce sont montrés très motivés pour poursuivre les activités menées au sein du réseau chiroptère de Picardie Nature.

Un grand merci aux bénévoles qui ont permis d'encadrer les groupes, Christina Samiez et Damien Ibanez, et à l'ensemble des participants.

• Bilan de la recherche de colonies de reproduction des chauves-souris en haute Thiérache (02) au printemps-été 2011

Par Loïc Pierret - Stagiaire

Les prospections engagées en haute Thiérache (au nord de Vervins) ont eu pour objectif de recueillir un maximum de données sur les colonies de reproduction de chauves-souris en période estivale, celles-ci étant trop peu nombreuses. Ce travail s'est inscrit dans le cadre du plan d'action national chiroptères et la déclinaison régionale 2009-2013. Durant les mois de mai, juin et juillet, des démarches auprès des communes et des prospections ont été réalisées par Loïc Pierret, stagiaire à Picardie Nature, dans les bâtiments favorables aux colonies de chauves-souris (églises, châteaux, corps de ferme...) en haute Thiérache. Dès la fin du printemps, des colonies de mise bas se forment afin d'élever les petits. Les gîtes de parturition sont des lieux tranquilles, obscurs et chauds. C'est le cas notamment des combles des églises. Pour cela, une cinquantaine de communes ont été contactées. Sur 51 communes, 16 ont répondu favorablement. Deux à trois semaines plus tard, les 35 autres ont été relancées par téléphone et directement dans les mairies. 15 autres communes ont répondu.

Nous avons eu 1 refus catégorique et trois refus pour causes de travaux, de sécurité et d'accès impossible même avec une échelle.

Parmi les 16 qui sont restées sans réponse, certaines n'ont pas été contre la démarche proposée mais ont été très souvent occupées par de nombreuses tâches et ont oublié de renvoyer l'autorisation papier. Il est donc toujours possible d'aller les prospector.

Sur les 31 qui ont répondu favorablement, 2 n'ont pas pu être prospectées, les personnes responsables étant injoignables (période estivale).

A ce jour, ont été prospectées 29 communes et trouvées 2 colonies d'Oreillard sp *Plecotus sp* ; une avec 6 individus adultes et une autre avec 2 individus adultes et 1 jeune ainsi qu'un autre adulte volant. Ont également été vus 2 individus de Grand Murin *Myotis myotis* et



trouvée une colonie très importante de Sérotine Commune *Eptesicus serotinus*. Un individu isolé de Sérotine Commune a été observé ainsi qu'un Oreillard sp. Quelques colonies de Pipistrelles sp *Pipistrellus sp* ont été identifiées chez des particuliers et dans certaines bâtisses communales. Et pour finir, une ancienne colonie abandonnée a été découverte (5 cm de guano ancien sur environ 15 m²).

Les actions de communication telles que l'affichage dans les commerces, la publication d'articles dans les journaux, le bouche à oreille et les rencontres n'ont pour l'instant amené qu'à la découverte de colonies de pipistrelles sp.

Trois soirées de détection ont aussi été effectuées en forêt de Saint-Michel, avec pour chacune la réalisation de 4 points d'écoute de 30 minutes. Les enregistrements sont en cours d'analyse.

Il existe encore de nombreuses potentialités à découvrir en Thiérache et certaines déjà recensées demandent à être prospectées en hiver. De la détection est envisagée afin de déterminer la présence ou non de chiroptères sur d'autres sites.

Le bilan plutôt mitigé des recherches malgré un milieu très favorable ne peut pas être vraiment représentatif pour le moment. Certains villages mériteraient qu'on visite la quasi totalité des maisons présentes. De nouvelles campagnes d'affichage pour le SOS chauves-souris pourraient compléter les connaissances existantes ainsi que de nouvelles prospections.

Clicnat



PICARDIE NATURE

La faune sauvage en un clic, pour tous les Picards !



www.clicnat.fr

Vous allez régulièrement vous promener en forêt ?
Vous observez des oiseaux ou des libellules près de chez vous ?
Vous souhaitez savoir quelles espèces animales se trouvent sur votre commune ?

Alors, cet outil est fait pour vous !

A vos agendas...

Mer. 12 oct. à 20h

Ecospace
de Beauvais

Mer. 16 nov à 20h

Annexe de l'Hôtel de Ville
à Compiègne

Sam. 10 déc. à 16h

Géodomia
Merlieux et
Fouquerolles

Mer. 9 nov. à 18h

Maison de l'Environnement
à Saint Quentin

Sam. 26 nov. à 17h

Cajou 2.0
à Amiens



Vous souhaitez découvrir cet outil ?

Vous avez des questions ?

Venez nous rencontrer !

Plus d'infos : 03 62 72 22 55

• *Clicnat : la faune sauvage en un clic pour tous les picards !*

Clicnat est un logiciel libre développé par Picardie Nature avec le soutien de l'Union européenne, de la DREAL Picardie, de la Région Picardie, du Conseil général de l'Aisne et du Conseil général de la Somme.

Il permet à tous les Picards depuis internet :

- de saisir et gérer leurs propres observations de faune sauvage (des mammifères aux mollusques, en passant par les oiseaux ou les papillons)
- de consulter les informations actualisées au jour le jour comme les cartes de répartition des espèces.



Vous observez des oiseaux ou des libellules près de chez vous ?

Vous allez régulièrement vous promener en forêt ?

Vous souhaitez savoir quelles espèces animales se trouvent sur votre commune ?

Alors, cet outil est fait pour vous !

Depuis le 27 septembre, chaque citoyen picard, du débutant au scientifique, peut saisir des données dans un espace simple d'utilisation, joindre des photos à ses observations, bénéficier de cartographies régionales et de restitutions communales lui permettant de mieux connaître notre riche faune picarde.

Clicnat contient déjà plus de 500 000 observations dont 75% collectées par les réseaux naturalistes bénévoles de Picardie Nature. Clicnat permet grâce à ses données, de rendre disponibles librement des atlas espèces, inventaires par commune, études et autres informations. Créé à des fins de connaissance et de protection de la nature, Clicnat est destiné aussi bien aux institutions publiques dans le cadre par exemple de la mise en place de stratégies de conservation ou de projets d'aménagements, qu'aux élèves ou étudiants ou aux passionnés de nature.

Clicnat permet d'aider les naturalistes dans leurs recherches en faisant ressortir les groupes d'espèces peu connus, ou certaines zones peu

inventoriées. Il s'agit donc d'un outil dynamique, qui va bien au delà d'une base de données naturalistes habituelle et tient compte de toutes les avancées technologiques et informatiques actuelles. Avec plus de 3000 espèces animales sauvages prises en compte, ce logiciel en ligne est, à bien des égards, unique en France.

Ce projet est également, depuis le second semestre 2010, ouvert aux structures récoltant et gérant des données sur la faune sauvage. Aussi, cinq structures ont déjà signé des conventions d'échanges de données : le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP), le Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP), le CPIE Val d'Authie, et l'Association des Entomologistes de Picardie (ADEP). Elles disposent toutes d'un compte d'accès aux données en fonction de leur territoire d'agrément et/ou de leurs champs d'intervention propres.

• Retour sur l'inauguration de Clicnat

Par Nicolas Damiens
Analyste programmeur SIG



Ouvert depuis le 27 septembre, Clicnat a été inauguré en présence de François Veillerette Vice-Président du Conseil Régional de Picardie et de Philippe Caron Directeur de la DREAL Picardie. Après une introduction de Patrick Thierry, Président de Picardie Nature, les représentants du Conseil Régional et de la DREAL ont pu couper le ruban virtuel en cliquant sur un lien devant une quarantaine de personnes.

Parmi cette assistance, on pouvait compter nombre de représentants et d'acteurs de la région. Nombreux aussi nous ont fait savoir qu'ils auraient aimé participer à cette inauguration.

Aujourd'hui, le public porte un intérêt certain à la connaissance de la faune sauvage en

Picardie. Clicnat répond à ce besoin : 300 visiteurs en accès libre par semaine et 70 nouveaux comptes observateurs ouverts en moins de quinze jours. A chaque fois que la presse régionale (TV, journaux) se fait l'écho du site, on constate un pic de fréquentation.

De nouveaux observateurs nous ont apportés des données de qualité sur des espèces sensibles. Ils ont joint un commentaire et une photographie à leur observation qui accréditent celles-ci.

Quelques uns de ces nouveaux participants ont aussi proposé de nouvelles photos sur les fiches d'espèces. Nous sommes passés de 380 à 450 fiches avec une photographie depuis le 27 septembre ce qui porte à plus de 700 le nombre de photos mises en ligne. On compte également une vingtaine de cartes atlas supplémentaires depuis le début du mois, 930 fiches espèces disposent maintenant d'une carte.

Le développement de la base continue. Grâce à la finition d'une nouvelle interface de saisie, vous pourrez bientôt renseigner les observations effectuées aux abords de votre mangeoire. Le «mode carnet», quant à lui, devrait permettre une saisie plus rapide des observations pour un public naturaliste.

Vous n'étiez pas disponible le jour de l'inauguration ?

Clicnat sera présenté dans toute la région.

Retenez la date près de chez vous !

Mercredi 9 novembre à 18h
à Saint Quentin

Mercredi 16 novembre à 20h
à Compiègne

Samedi 26 novembre à 16h30
au Cajou 2.0 à Amiens

Samedi 10 décembre à 16h
à Géodomia à Merlieux et Fouquierolles

• Un busard saint Martin plombé !

Par Stéphane SOYEZ - Responsable du Centre de sauvegarde

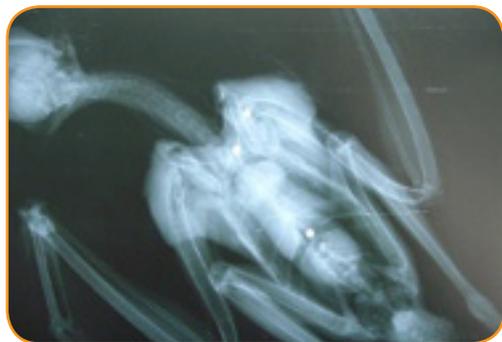
Le 28 septembre dernier soit quelques jours à peine après l'ouverture de la chasse, une femelle de Busard St Martin (*Circus cyaneus*) a été déposée anonymement au cabinet vétérinaire de Friville-Escarbotin (80). Cette espèce, rappelons le, est comme l'ensemble des rapaces une espèce protégée. Elle présentait une fracture ouverte du métacarpe gauche (l'équivalent chez les oiseaux de notre main. C'est sur cet os que sont implantées les rémiges primaires sur lesquelles l'oiseau s'appuie pour voler). Cet oiseau a été transféré au centre par une bénévole du réseau de convoyage pour tenter de le sauver.



Lors de l'examen complémentaire une seconde fracture ouverte a été découverte au niveau du tarse gauche (chez les oiseaux, partie de la patte souvent dégarnie de plumes juste avant les orteils). Le pied en aval de la fracture était froid, l'os en partie nécrosé, donc perdu. Au niveau du poignet, une forte odeur de pourriture

émanait de la plaie déjà grouillante d'asticots. Les nombreuses esquilles osseuses visibles ne laissaient aucun espoir de «réparation» quelque soit le traitement entrepris. N'ayant plus aucune chance de retour en nature et pour éviter d'inutiles souffrances, le vétérinaire du centre a procédé à l'euthanasie de cet oiseau.

L'examen post mortem de l'animal complété par une radiographie a mis en évidence la présence de 3 plombs de chasse, dans le prolongement des foyers de fractures, au niveau du thorax et de l'abdomen.



Picardie Nature a écrit au président de la fédération des chasseurs de la Somme pour lui demander de rappeler à ses adhérents, dans leur revue ou sur leur site, que les rapaces sont des espèces légalement protégées dont l'utilité dans l'équilibre de la nature n'est plus à démontrer.

• Bilan de la surveillance estivale des phoques

Par Laëtitia Dupuis
Chargée de mission Phoques

Toute l'année, les phoques qui fréquentent la baie de Somme remontent sur les bancs de sable émergés par la marée pour se reposer. L'été est une période importante pour les Phoques veaux-marins : ils mettent bas et

allaitent leur petit, ils muent, ils stockent de la graisse pour l'hiver et ils s'accouplent. L'été est aussi la période de l'année durant laquelle l'estuaire picard est le plus fréquenté : promeneurs, cavaliers, bateaux de plaisance,

kayaks de mer ... On retrouve une multitude d'activités, qu'elles soient encadrées ou pratiquées de façon indépendantes.

Pour que les phoques puissent profiter au mieux des reposoirs de marée basse, sans être trop perturbés par les activités humaines, Picardie Nature met en place une surveillance estivale des phoques en baie de Somme entre la mi-juin et début septembre. Cette année, elle s'est tenue du 11 juin au 4 septembre 2011.



Phoque gris profitant du soleil pour se reposer et s'étirer !
Photo M.Hochard

76 bénévoles de l'association (écovolontaires, stagiaires et participants réguliers de l'action) ce sont relayés durant 12 semaines pour assurer une présence quotidienne sur le terrain, à raison (en juillet et août) de 16 personnes présentes, simultanément, par jour.

Quelques résultats de ces douze semaines :

- La présence sur le terrain :

Les bénévoles ont permis de réaliser 221 points de prospection sur le terrain en baie de Somme. A pieds (depuis le Hourdel ou la réserve naturelle de la baie de Somme), en embarcation (bateau pneumatique ou kayak de mer) et en ULM. Lors de ces points de prospection, les bénévoles ont participé au suivi des effectifs (nombre de phoques présents par espèce, par sexe), à la protection des zones de repos (interventions et sensibilisations) et au relevé des perturbations (mises à l'eau des phoques par les activités

humaines)



Equipe de prospection en bateau pneumatique
Photo C.Martin



Equipe de prospection en kayak de mer
Photo C.Martin

- Les effectifs de phoques recensés

Les effectifs de phoques dénombrés ont varié chaque jour en fonction de l'heure de la marée basse et de l'ensoleillement. Les effectifs maxima ont été relevés lorsqu'il faisait très beau et que la marée basse se situait dans l'après-midi.



Phoques sur un reposoir - Photo J.Herbette

Les effectifs maxima dénombrés étaient de 310 Phoques veaux-marins et 85 Phoques gris ; 52 jeunes Phoques veaux-marins sont nés au cours de cet été, 85,5% d'entre eux ont été sevrés naturellement par leur mère. 7 se sont retrouvés prématurément séparés de leur mère : 2 se sont échoués morts et 5 se sont échoués vivants et ont intégré le centre de sauvegarde de la faune sauvage de Picardie Nature.

Cette année 2011 est particulière : la majorité des naissances ont eu lieu mi-juin avec 30 naissances constatées au 30 juin (habituellement les naissances sont observées en première quinzaine de juillet), les effectifs maxima ont été observés mi-juillet (habituellement fin août) et les comportements de copulation ont débuté fin juillet (habituellement fin août).

- Les interventions réalisées

Lorsqu'une équipe est sur le terrain et qu'elle aperçoit une activité humaine qui s'approche de la zone de 300 mètres autour du groupe de phoques qui se repose sur un banc de sable, elle s'avance vers les personnes et tente de les dissuader d'approcher les phoques. Au cours de l'été, 248 interventions ont été réalisées, elles ont permis d'intercepter 972 personnes qui s'approchaient des phoques. Il s'agissait principalement de promeneurs (à 68,5% des interventions) et de kayakistes (14,9%).

- Les mises à l'eau observées

Malgré la présence de l'association sur le terrain, des mises à l'eau de groupes de phoques, provoquées par des activités humaines, ont été constatées à 74 reprises. Les activités

principalement à l'origine de ces mises à l'eau sont des kayakistes (avec 43,2 % des mises à l'eau) et des promeneurs (27 %).



Exemple d'une activité n'ayant pas respecté la distance de 300 mètres avec la colonie et ayant provoqué une mise à l'eau du groupe de phoques - photo R.Delcourt

- Les animations proposées

Des animations sont régulièrement proposées pour sensibiliser le public au respect du rythme de vie des phoques et de leur environnement. Elles sont gratuites, proposées sous la forme de points d'observation depuis la digue de galets du Hourdel, de sorties avec un guide à travers l'estran, de journées d'exposition et de conférences. 209 animations ont été proposées en baie de Somme et en baie d'Authie (25%). Elles ont permis de sensibiliser 34695 personnes.



Point d'observation des phoques - photo J.Herbette

• 5 phoques ont retrouvés la mer sous le soleil !

Par Aude Dekervel
Assistante de communication

Calypso, Belem, Alcyone, Nautilus et Hermione sont des jeunes Phoques veaux-marins nés et échoués en Baie de Somme au début de l'été 2011, des suites d'une séparation prématurée mère-petit.

Au cours des 3 derniers mois, ils ont été soignés au Centre de sauvegarde de la faune sauvage de Picardie Nature où ils ont été nourris jusqu'à ce qu'ils soient autonomes.

Dimanche 2 octobre, ils ont pu retrouver la baie !

Retour sur cette journée en quelques images :

80 bénévoles de Picardie Nature se sont mobilisés pour que cet évènement se déroule dans de bonnes conditions.

A partir de 14h, ils ont formé un cordon de sécurité pour garder une distance de 50 mètres entre l'emplacement des caisses des phoques et le public qui était encore une fois très nombreux...

Dès l'arrivée du public, Michèle, en charge de l'animation à Picardie Nature, explique les consignes :

«D'ici quelques minutes les caisses des phoques seront amenées sur la plage, nous vous demandons le calme et le silence. Au moment de l'ouverture des boîtes il ne faudra ni crier, ni applaudir, ni s'approcher de l'eau...».



Ce moment a permis également de sensibiliser le public à la protection des phoques.



Pendant ce temps, les phoques étaient mis dans des caisses de transport au centre de sauvegarde. Ils ont regagné le Hourdel dans les véhicules de l'association.

Après 30 minutes d'attente, le silence se fit au sein du public... Les caisses des phoques arrivent sur le cordon de galets ! Les porteurs de caisses prennent le relais en les amenant sur la plage.

Et c'est devant plus de 2000 personnes que les 5 phoques sont sortis de leurs caisses pour rejoindre la mer.



Pendant qu'Hermione s'est jetée à l'eau, Calypso a pris la pose pour les photographes du public.

Quant à Alcyone, Belem et Nautilus, ils n'étaient pas non plus très pressés de partir...

Un grand merci aux bénévoles de l'association qui sont venus en nombre pour participer à l'évènement.

Un grand merci aux différents parrains et marraines.

Un grand merci aux spectateurs pour leur calme et leur silence pendant le relâcher : un moment inoubliable pour beaucoup...



Vous voyez un phoque avec une plaque sur la tête ?

Cette plaque collée sur leurs têtes permet d'identifier visuellement les animaux en milieu naturel. Ainsi, toute personne peut transmettre une observation à Picardie Nature. Les observations permettent de savoir si l'animal s'intègre bien au sein de la colonie ou s'il va sur d'autres sites. La plaque est collée sur les poils, elle y restera jusqu'à la mue de l'animal, en juin prochain.

D'ici là, si vous observez un phoque avec une plaque de couleur, merci de nous le signaler à :

obs.mammiferesmarins@picardie-nature.org



• Picardie Nature dénonce le projet industriel d'exploitation de 1000 vaches laitières à Buigny Saint Maclou

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Le groupe industriel RAMERY présente un projet d'exploitation de 1000 vaches laitières couplé à une unité de méthanisation pour le traitement des lisiers et une unité de valorisation énergétique sur les communes de Buigny-Saint-Maclou et Drucat. A terme ce sont 1750 bêtes qui séjourneront 365 jours par an dans un bâtiment équipé d'un système d'entretien et de traite robotisés. **Finis les verts pâturages au printemps et en été, au menu : maïs, soja importé et luzerne.**



Un projet industriel gigantesque face aux petites exploitations...

L'unité de méthanisation est prévu pour traiter 48450 t/an de déchets organiques principalement le lisier produit auquel s'ajouteront 3000 t/an de boues de STEP et 5600 t/an de déchets organiques ménagers. **Sous l'apparence d'un élevage agricole, ce projet ressemble fort à une implantation déguisée d'une installation de traitement de déchets par méthanisation.**

Ce projet, les riverains comme Picardie Nature l'ont découvert à la fin de l'été, à

l'occasion de l'ouverture de l'enquête publique programmée du 22 août au 22 septembre. On ne peut pas dire que le choix de la période et la durée de l'enquête favorise le débat public ! Heureusement le commissaire enquêteur a demandé une prolongation de 15 jours et la mobilisation commence.

Ce dossier, le premier de cette envergure en Picardie, soulève de notre part beaucoup d'interrogation et d'inquiétudes en termes de développement durable. **On ne parle plus ici d'un projet agricole mais bien du projet d'un industriel.**

La disparition des quotas laitiers est prévue en 2015. Ce projet viendra donc en concurrence directe avec les petits élevages traditionnels déjà en grande difficulté. L'impact économique sur ces petites exploitations sera fort avec le risque de **disparition de troupeaux** et donc du réseau de pâtures et prairies encore préservées. Un tel projet va **détruire la ruralité de notre région et les petits paysans**, favoriser l'importation de produits ayant des impacts environnementaux (gaz à effet de serre, biodiversité..) négativement forts. Il nous éloigne d'un modèle d'agriculture paysanne à dimension humaine, intégrée à l'environnement.

Pour des bénéfices sur notre environnement peu évidents...

Concernant le mode d'exploitation, les risques sanitaires sont majorés dans ces élevages concentrationnaires où le stress fait partie de la vie quotidienne des animaux. Des risques sanitaires accrus donc des traitements par antibiotiques accrus. On sait maintenant que des résidus d'antibiotiques sont retrouvés dans les eaux superficielles et que des souches

de bactéries sont devenues résistantes aux antibiotiques par une utilisation immodérée en médecine humaine et surtout dans les élevages industriels. **Sur le plan sanitaire, il n'y a ainsi aucune pertinence à développer ce type d'élevage.**

Le contenu de l'étude d'impact ne lève pas nos interrogations :

- Quelle filière d'écoulement du lait (20m3/jour) ?
- Quel impact économique sur la filière laitière artisanal locale ?
- Quel impact sur les pratiques agricoles ? développement de la maïsiculture au détriment des pâtures ?
- Un plan d'épandage incomplet à ce jour : des accords pour 1200 Ha alors qu'il faut trouver à terme 2700 Ha au total pour épandre le lisier.
- Une étude faune flore insuffisante

Enfin, la synthèse de l'avis des services de l'État mise en ligne sur le site internet de la préfecture de la Somme nous laisse perplexe quant à la

représentation du concept de développement durable qu'a M. le Préfet. On peut lire : « **au total donc, ce dossier a un effet positif sur l'environnement en terme de réduction de gaz à effet de serre et de diminution de consommation d'énergie fossile** ».

Comment peut-on tenir de tels propos quand l'étude d'impact, mise à la disposition du public, ne présente pas de bilan carbone du projet, précis et chiffré, juste quelques estimations !

Nous n'y avons trouvé aucune intégration des coûts environnementaux des transports d'aliments pour le bétail, des transports de déchets pour l'usine de méthanisation, de la production de gaz à effet de serre liée à l'utilisation d'engrais azotés pour la culture du maïs, etc...

Picardie Nature est contre ce projet destructeur de la ruralité et soutient les opposants à ce projet industriel.



• Chartèves : coteaux calcaires épargnés par la viticulture intensive : jusqu'à quand ?

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Récemment la presse s'est faite l'écho d'un arrachage sauvage de pieds de vigne sur le coteau de Chartèves, dans le sud de l'Aisne. Il semble qu'il concerne le propriétaire d'une parcelle qui a procédé, il y a deux mois, à un défrichage illégal entraînant la destruction d'espèces végétales rares et légalement protégées. En effet, les plantes et les animaux rares et menacés, dont plusieurs sont protégés par la loi, sont nombreux sur ce coteau de grande valeur patrimoniale.

Les associations Picardie Nature et Vie et Paysages rappellent que ce coteau est un site d'intérêt écologique exceptionnel et qu'il fait l'objet d'une procédure menée par l'Etat visant à préserver les pelouses calcicoles du sud de l'Aisne, dont Chartèves est l'élément central, irremplaçable.

C'est donc en toute connaissance de cause que le propriétaire avait décidé de porter atteinte illégalement au site. Une instruction est d'ailleurs en cours pour infractions à la législation sur la protection de l'environnement. Cela étant, Picardie Nature condamne également cet arrachage sauvage des pieds de vigne : seul le respect de la loi par tous permettra de sortir du conflit par le haut.

Au vu de ces événements, on constate, une fois de plus, que le coteau de Chartèves est l'objet d'enjeux difficilement conciliables. Perçu par les uns comme une surface potentiellement exploitable pour une viticulture intensive, il est considéré, depuis longtemps, par les scientifiques et les associations de protection de l'environnement comme un milieu rare et, comme toutes les pelouses calcicoles, en forte régression en Picardie.

L'obligation par l'Etat français de préserver les éléments les plus remarquables du patrimoine naturel intégrant la faune, la flore et les habitats naturels de notre territoire ne date pas



d'aujourd'hui. Après toutes les conventions internationales et directives européennes signées depuis les années 80, la France avait publié en 2004 sa première stratégie nationale pour la biodiversité, en fixant comme objectif d'arrêter la régression de la biodiversité en 2010.

Il va sans dire que l'objectif est loin d'être atteint, des espèces animales et végétales sont menacées de disparition, des milieux naturels sont fortement dégradés par les activités humaines.

En juin dernier, le bureau d'études ECOGEE, missionné par l'Etat a présenté plusieurs scénarii d'aménagement du site, remettant en cause les limites d'un ancien projet de réserve naturelle (accord de 1995), désormais sans fondement écologique ni réglementaire.

Les associations Picardie Nature et Vie et Paysages soutiennent l'action engagée par l'Etat visant à évaluer la richesse patrimoniale du coteau de Chartèves. Elles estiment que, dans ce contexte régional et national, l'ensemble du coteau devrait être préservé.

Au-delà de ce site remarquable, la vallée de la Marne, au sud de l'Aisne, recèle encore quelques coteaux calcaires, de taille beaucoup plus modeste, épargnés par la viticulture intensive. Mais jusqu'à quand s'interroge les associations qui espèrent donc que l'engagement de l'Etat pour Chartèves comme pour les autres pelouses calcicoles relictuelles sera à la hauteur des enjeux écologiques.

• Avis de Picardie Nature sur le projet de parc naturel marin des estuaires picards mis en enquête publique

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Dernièrement a eu lieu l'enquête publique sur le projet de parc naturel marin des estuaires picards et Mer d'Opale. Cette vaste enquête, menée du Tréport jusqu'aux caps Gris-Nez et Blanc-Nez a été l'occasion pour les associations et fédérations régionales de protection de la nature et de l'environnement de s'exprimer ensemble sur ce projet.

Ainsi les associations Picardie Nature, ASFD du Touquet, GDEAM et Haute Normandie Nature Environnement ont porté leurs attentions sur les points suivants :

Le périmètre proposé :

Est-il cohérent en regard des enjeux écologiques ou taillé selon des considérations inopportunes ?

La composition du comité de gestion envisagée :

Est-elle suffisamment juste ? A-t-on eu le souci de la représentativité équilibrée des territoires concernés ? A-t-on eu le souci de la représentativité de tous les usagers du littoral et de la mer, y compris ceux qui n'exploitent rien ? A-t-on eu le souci de ne pas paralyser l'action du parc en en confiant les clés aux intérêts catégoriels et privés par surreprésentation ?

Les orientations de gestion annoncées dans les grandes lignes :

Ces orientations sont-elles équilibrées en regard des trois objectifs assignés au parc ou donnent-elles la primeur au développement économique, fût-il « durable » ? Sont-elles également ambitieuses dans les trois volets de l'article L.334-3 ?

La qualité et la sincérité du projet qui transparaissent dans les documents de présentation :

Le projet est-il crédible ? Est-il sincère en ce qu'il identifie avec objectivité les enjeux et les acteurs ? Donne-t-il envie de « faire confiance » en dépit des insuffisances du dispositif du point

de vue des préoccupations environnementales (insuffisances congénitales comme dit plus haut) ?

Sur tous ces points, le dossier mis à enquête publique suscite des interrogations pour nous qui plaçons beaucoup d'espoirs dans la création du parc marin. En effet, le projet nie l'histoire de la protection de la nature sur ce littoral, néglige et ne reconnaît pas les acteurs de la protection de la nature, occulte l'acuité de certains enjeux environnementaux, manque d'ambition pour la protection du milieu marin.

De ce fait, les associations Picardie Nature, ASFD du Touquet, GDEAM et la fédération Haute Normandie Nature Environnement demandent :

1. Une priorité à la protection et à la restauration des écosystèmes dans les objectifs du parc.
2. Un élargissement du périmètre au Sud (estuaires de l'Yères) et au Nord (incluant les zones Natura 2000 des Caps et Ridens de Boulogne).
3. Une clarification des moyens et de leur répartition selon les orientations du Parc.
4. Une reconnaissance explicite de l'implication des associations de protection de la nature dans l'historique de la protection du littoral.
5. L'élargissement de leur représentation au sein du conseil de gestion, au nom de leur compétence et de l'intérêt général qu'elles incarnent face aux intérêts catégoriels représentés, certes légitimes, mais très nombreux.
6. L'affirmation d'un objectif de préservation des

paysages maritimes remarquables.

7. L'affirmation d'une volonté de traiter les questions des pratiques de chasse, sports et loisirs de nature qui nécessitent de toute urgence d'être recadrées lorsqu'elle procède d'une pratique irrégulière (meilleure efficacité de la mise en œuvre du dispositif de chasse en période de gel prolongé sur le DPM...).

• **Projet d'extension d'exploitation des carrières GSM à Tergnier : avis défavorable de Picardie Nature**

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet GSM d'exploiter une carrière sur la commune de Tergnier, Picardie Nature a remarqué, à la lecture de l'étude écologique, les faits suivants :

Les impacts du projet

Il est affirmé en page 7 du résumé non technique que ce projet «ne constitue pas une réelle menace sur la faune et la flore du site». Nos premières remarques vont tout d'abord au dimensionnement de l'aire d'étude. Il est reconnu que la moyenne vallée de l'Oise, en l'endroit de la commune de Tergnier constitue un corridor écologique alluvial exceptionnel avec des conditions écologiques rarissimes. Les installations de carrières et les projets d'infrastructures sont nombreux sur ce secteur de la vallée de l'Oise et en périphérie de la ville de Tergnier. Il aurait été préférable d'avoir une vision de l'ensemble de la vallée, ce qui aurait permis une vision beaucoup plus objective et exhaustive des enjeux et des impacts d'un tel projet sur une zone naturelle très fragilisée.

Cette affirmation semble vraiment trompeuse, puisque qu'en page 8 de ce résumé non technique il est affirmé qu'il y aura destruction d'aires de reproduction des Vanneaux huppés, d'un couple nicheur de Gorgebleues, de Tarier des près.

Affirmer dans un document à destination du

Ceci en vue de répondre aux exigences de la préservation des milieux marins et de faire de ce Parc Naturel Marin un véritable outil de protection, de connaissance et de développement durable.

L'avis détaillé rendu au commissaire enquêteur est disponible sur notre site Internet.



public qu'un tel projet n'aura pas d'impact significatif sur la flore et la faune du secteur nous semble une grave erreur dès lors que l'ensemble des enjeux ne sont pas pris en compte dans l'aire d'étude.

Il est également signalé dans l'étude écologique que l'effet de coupure de ce projet sur la vallée sera atténué car l'existence d'installations de carrières et de base de loisirs perturbent déjà ce corridor biologique. L'auteur de ce rapport oublie encore une fois la reconnaissance de la vallée de l'Oise comme un corridor alluvial de grande importance et oublie également que la préservation des continuités écologiques est l'un des enjeux majeurs pour la préservation de la biodiversité !

L'étude écologique

A la lecture de la méthodologie de l'étude écologique plusieurs manquements sont apparus :

- les dates de prospections de terrains ne sont pas connues alors que c'est coutume dans toutes les études scientifiques. Comment vérifier et valider dans ces conditions la pertinence scientifique des observations ?

- la bibliographie ne montre pas que des données antérieures à cette étude ont été récoltées ou synthétisées. La moyenne vallée de l'Oise est pourtant une vallée largement observée et étudiée. Les études réalisées sur une unique saison sont bien insuffisantes, les espèces bougent, leurs populations fluctuent dans le temps. Il est impossible de prendre en compte la dynamique d'un écosystème en une seule saison et surtout sans comparaison avec des études ou des synthèses antérieures.

- l'ensemble des espèces recensées ne figure pas sur une cartographie globale du projet. Cela porte à confusion dans l'interprétation des résultats des observations. Ce manquement peut porter en erreur l'interprétation des résultats de cette enquête publique. Dans ces conditions comment identifier clairement les enjeux de préservation sur la biodiversité de ce secteur ?

Il est fait mention sur la carte 8 de l'étude écologique de la présence d'un Cuivré des marais, espèce de Lépidoptère protégé au niveau national par l'arrêté ministériel du 23 avril 2003. Or cette observation n'est pas reprise dans l'analyse écologique du site, ni dans les impacts sur la faune, alors que la présence de cette espèce est avérée dans la moyenne vallée de l'Oise. Il est même énoncé en page 58 de l'étude écologique qu'il n'y a pas d'espèces d'invertébrés protégés sur le site, ce qui se révèle faux ! Pourquoi avoir délibérément oublié cette espèce protégée dans le reste de l'étude ?

Le rôle des genêts n'est également pas étudié comme il se doit alors que sa présence est certifiée au nord et au sud du secteur d'étude. Une étude bibliographique plus pointue sur les données existantes aurait permis de prendre en meilleure considération ces espèces protégées à enjeux forts.

En ce qui concerne le Rieu, à l'ouest des champs des hauts Riez, il n'est pas précisé quel sera

son devenir pendant la phase d'exploitation. Vu sa position limitrophe à la zone d'exploitation, il n'est pas expliqué clairement si il y aura un déviation de ce ruisseau. Que compte faire la société GSM de ce ruisseau lors de la phase d'exploitation ? Il ne nous semble pas que tous les impacts sur ce ruisseau soient étudiés dans ce rapport.

Les mesures compensatoires

Nous déplorons l'utilisation systématique des mesures compensatoires sans aborder au premier abord les mesures d'évitement et de réduction. C'est pourtant l'un des principes clés sur les atteintes à l'environnement d'un projet.

Il est stipulé que le bois humide de 3 ha qui sera détruit, sera replanté à surface identique dans la remise en état du site. Le pétitionnaire ne fait pas preuve de volonté à vouloir éviter ou réduire cette destruction d'un milieu naturel pourtant des plus intéressants de ce secteur. Si cette remise en état intervient 20 ans après exploitation du site et à condition qu'aucune prolongation ne soit accordée, il n'est pour autant pas précisé le temps nécessaire pour retrouver un milieu équivalent. Il n'y a donc pas de compensation de la destruction de ce bois humide le temps de l'exploitation. Ce n'est donc pas une mesure de compensation mais une simple remise en état.

Il est fait mention que la terre sera décapée à l'endroit des lieux d'exploitation. Nous nous interrogeons sur la conservation de ces terres, qui constituent une banque de semences, et de leur utilisation dans la remise en état des sites. Quels sont les conditions de conservation de ces terres décapées ?

Les mesures règlementaires

Il a été spécifié que des aires de reproduction de Gorgebleues, de Tarier des prés, du Milan Noir, du Martin Pêcheur et de bien d'autres espèces protégées et présentes sur le site doivent être détruites. Aucune mention n'est faite sur les procédures règlementaires à suivre, notamment la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (article L

411-2 du code de l'environnement décliné par les articles R 411-6 à R411-14 et par arrêté interministériel du 19 février 2007 prévoit la possibilité d'édicter des arrêtés préfectoraux ou ministériels de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1, 2 et 3 de l'article L 411-1 du code de l'environnement.).

L'omission de cette démarche dans les documents entraîne un biais dans l'enquête en sous estimant l'importance de la protection réglementaire de la faune et de la flore.

Plus grave encore, dans les mesures compensatoires il est présentée une liste d'espèces végétales à planter pour la remise en état du site. Dans cette liste figure l'Utriculaire commune, espèce protégée au niveau régional par l'arrêté du 17 août 1989 relatif ! Comment une telle mesure peut être présentée par un bureau d'étude en contradiction avec la réglementation sur les espèces végétales protégées ?

Enfin, il est précisé dans l'étude que ce projet, situé en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2, porte atteinte aux espèces ayant permis la désignation de ce territoire en ZNIEFF . Il y a là un risque de déclasser cette zone au regard des impacts cumulés de toutes les installations et projets sur l'ensemble de ce cette zone ! Vu le nombre de projets et la durée des exploitations le risque d'un déclassement à moyen terme n'est pas négligeable.

L'étude hydraulique

C'est à la lecture de l'étude hydraulique que nous apprenons qu'il existe un projet de ZAC ainsi qu'une voirie contiguë au projet de GSM. Il est tout à fait anormal de ne pas avoir pris en compte ces projets dans les impacts cumulatifs.

Les conclusions de cette étude hydraulique montre que l'exploitation de la carrière de GSM aura pour conséquence un abaissement des hauteurs d'eau, sans étudier les conséquences de cet diminution du niveau de l'eau sur l'écosystème du secteur. Cet impact n'est même pas repris dans l'étude écologique alors que la moyenne vallée de l'Oise est une zone

alluviale dont la hauteur de la nappe d'eau a une influence considérable sur le fonctionnement de l'écosystème.

Conclusion

Étant donnés les nombreux manquements que Picardie Nature a soulevé dans la présentation des études d'impacts écologiques,

Vu le manque d'objectivité dans l'estimation des impacts cumulés de tous les projets privés et publics de ce secteur.

Vu le manque de rigueur dans les respect de la réglementation sur la protection des espèces végétales et animales,

Vu que ce projet aura un impact fort dans le maintien des continuités écologiques de la moyenne vallée de l'Oise,

Picardie Nature émet un avis très défavorable au projet de carrière de sables et graviers de la société GSM.

L'avis rendu au commissaire enquêteur est disponible sur notre site Internet.

• Gaz de schiste : trois permis abrogés pour un déminage politique ?

Par Yves Maquinghen

Chargé de mission environnement

L'arrêté d'abrogation des trois permis de recherche de gaz de schiste de Total et de l'américain Schuepbach dans le sud de la France (Montélimar, Villeneuve-de-Berg et Nant) a été publié au Journal officiel ce jeudi 13 octobre, confirmant ainsi l'annonce du gouvernement du 3 octobre. Mais bien d'autres auraient dû être annulés.. Réaction de France Nature Environnement et de deux associations membres, IDFE et la FRAPNA.

L'exemple du permis de château Thierry : avant la loi

FNE se réjouit que ces trois permis soient abrogés mais regrette qu'ils soient les seuls. En effet, à titre d'exemple, FNE a attentivement relu les documents relatifs au permis de Château Thierry en Champagne, permis détenu par Toréador. En particulier une réponse faite à la DRIRE en 2010 pour la demande d'ouverture de travaux miniers. On peut y lire : « L'objectif principal est la reconnaissance du Lias clairement énoncé dans notre dossier...Ces roches liassiques n'ont pas jusqu'à présent été reconnues comme de vrais réservoirs pétroliers dans le bassin car leur porosité et leur perméabilité faibles ne permettent pas de produire des quantités commerciales d'hydrocarbures dans les puits verticaux classiques...Le fait de vouloir tester ces formations comme objectif principal de production future n'est certes pas habituel, ni classique, en surtout en France...Le forage horizontal permettra de compléter les études sur un niveau réservoir du Lias » Cette lecture ne laisse aucun doute sur les méthodes à utiliser. D'ailleurs, Toreador a affirmé en 2011, lors d'un entretien avec FNE que la fracturation hydraulique était la seule technique possible pour l'exploration des schistes liassiques du Bassin Parisien.

L'exemple du permis de château Thierry : après la loi

Que reste-t-il de tous ces écrits dans le dernier rapport envoyé au ministère ? Extrait : « Toréador est pleinement conscient des changements que cette loi implique... Il a adapté son programme de travaux... aucun recours effectif ou éventuel à des forages suivis de fracturation hydraulique... ». Finalement, Toreador déclare qu'il va s'en tenir à des « études géologiques et géophysiques afin d'acquérir une meilleure compréhension du système pétrolier du Bassin Parisien » mais compte néanmoins forer sur toute la profondeur du Bassin (3000 m), y compris à travers les schistes liassiques convoités en 2010 mais sans 'y intéresser particulièrement (sic) ! FNE et Ile de France Nature Environnement ne sont pas dupes. Il s'agit de « ruser » pour conserver un permis en attendant le jour où la fracturation hydraulique sera à nouveau autorisée.

Après l'abrogation de trois permis, la mobilisation continue

Pour FNE, comme pour IDFE et la FRAPNA, l'abrogation des trois permis du Sud-Est relève plus du déminage politique que de la décision motivée puisque l'annonce a été liée au déplacement du Président de la République dans le bassin d'Alès. La contestation reste forte dans toute la région Rhône Alpes. La contestation est tout aussi importante en Ile de France qui concentre un grand nombre de permis non abrogés, notamment en Seine et Marne. Une manifestation des franciliens est d'ailleurs organisée le dimanche 23 octobre à 15h à La Ferté sous Jouarre pour demander l'abrogation de tous les permis. Michel Riottot, président d'IDFE souligne le danger extrême de ces forages dans le bassin parisien. Ils franchissent la nappe profonde de l'Albien-Néocomien (- 800 m), réserve d'eau potable

pour 11 millions de franciliens en cas de pénurie.

Du contentieux en vue

Pour Maryse Arditi, pilote du réseau Energie de FNE « Les exploitants dont les permis sont abrogés envisagent déjà d'aller au contentieux car eux aussi ont repéré la fragilité juridique de

la loi du 13 juillet 2011 que FNE n'a cessée de dénoncer. A se demander si ces imperfections ne sont pas volontaires... ». FNE n'oublie pas que le code minier et le décret de 2006 étant toujours inchangés, il suffit d'une simple déclaration pour engager les travaux, sans étude d'impact, sans enquête publique. FNE étudie les pistes de contentieux sur ce point.

• Les comités régionaux TVB officiellement lancés !

Par Virginie Coffinet

Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Le 28 juin dernier, un décret concernant les comités régionaux « trame verte et bleue » (TVB) est paru au Journal Officiel. **Ce décret permet (enfin) de lancer officiellement ces comités** et donc les travaux **pour la mise en œuvre de la « trame verte et bleue »** dans les régions, à travers le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Ce décret explicite **la composition** de ce comité (5 collèges) et son **mode de fonctionnement**. Ainsi, les comités régionaux sont « **associés à l'élaboration** et au suivi du SRCE « tout en s'assurant de la «prise en compte des **orientations nationales** pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques».

De plus, le décret établit que « le président du conseil régional et le préfet de région

peuvent [...] consulter le comité régional sur toute mesure réglementaire, tout document de planification ou projet [...], dès lors que cet avis ou cette décision traitent expressément des continuités écologiques identifiées dans le schéma régional de cohérence écologique ou sont susceptibles d'avoir un effet notable sur ces continuités, leur préservation ou leur remise en bon état ».

Picardie Nature veillera à être associée à ce comité pour participer activement à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique de Picardie.

En parallèle, un décret concernant le comité national TVB est paru. Une réunion d'installation de ce comité national devrait être programmée en septembre prochain.

• Stratégie de Création des Aires Protégées - SCAP

Par Virginie Coffinet

Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Cette démarche a été initiée par les lois Grenelle de l'environnement et a pour objectif la mise sous protection forte de 2% du territoire terrestre métropolitain d'ici 10 ans. Au sens de l'arrêté, on entend par protection forte :

- Cœur de parc national et réserve intégrale de parc national

- Réserve naturelle nationale, régionale et de Corse

- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ou géotope (APPB)

- Réserve biologique dirigée ou intégrale (RBD/ RBI)

L'objectif de placer 2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte **n'est pas régionalisé**, aussi de grandes disparités entre les régions sont notables. Au 1er janvier 2010, notons que notre région **Picardie est bonne dernière avec seulement 0,04%** de son territoire protégé très loin derrière la région Provence - Alpes - Côtes d'Azur avec 6,02% de son territoire sous protection forte. Cependant, le contexte inter-régional n'est pas le même et **la moyenne des 22 régions reste autour des 1,02%** de surface du territoire sous protection. Seules 5 régions dépassent cette moyenne : Alsace, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Vous pouvez consulter sur le site de la SCAP (www.scap.espaces-naturels.fr) tous les éléments de définition et l'articulation avec les autres démarches sur le territoire métropolitain (login : lecteur - mot de passe : scapty)

La région Picardie **n'a pas affiché d'objectif chiffré** en termes d'augmentation de la surface

du territoire sous protection mais travaille à cette démarche. Nous avons donc écrit à Monsieur le Préfet de région afin de **connaître les engagements de l'État en Picardie qu'ils soient quantitatifs mais aussi qualitatifs**. En effet de l'avis des naturalistes, un doublement de cette surface d'ici cinq ans en **priorisant d'abord les sites réellement menacés** plutôt que ceux qui bénéficient déjà de mesures réglementaires ou conventionnelles serait un minimum pour que la SCAP soit une réelle avancée pour la protection de la biodiversité dans notre région.

La circulaire du 13 août 2010 (voir la circulaire en pièce jointe) fixe une liste des espèces faune, flore et des habitats dits 'déterminants SCAP'. La DREAL Picardie a **sollicité de nombreuses structures dont Picardie Nature** pour le recueil de données sur le territoire régional et fera une restitution de cette étude courant octobre. À la suite, les secteurs à plus fort enjeu seront déterminés et proposés au réseau de la SCAP.



• Pôle découverte et animation nature

• 6^{ème} congrès européen de mammalogie : détour par la Baie de Somme

Par Michèle Roussel

Chargée de mission animation - éducation

Du 19 au 23 juillet dernier, le Museum d'Histoire Naturelle, l'Université Pierre et Marie Curie de Paris et le CNRS accueillaient pour la première fois en France, le 6^{ème} congrès européen de mammalogie.

A l'issue de ce congrès, dimanche 24 juillet, les scientifiques européens se sont rendus en Baie de Somme pour observer la colonie de phoques.

Lætitia Dupuis, chargée de mission mammifères marins et Michèle Roussel chargée d'animation, leur ont présenté la colonie : histoire, évolution, suivis réguliers et mission de protection avec notamment la surveillance estivale, l'une des rares mises en place au monde.



Retrouvez le reportage de cet événement par Sabine et Bernard Godard sur notre site Internet.

• Appel à bénévoles : stands et animations !

Par Michèle Roussel

Chargée de mission animation - éducation

Dès la rentrée, impliquez-vous dans la vie associative !

Le pôle découverte nature recherche des bénévoles pour participer aux différents stands et manifestations qui peuvent se dérouler à travers la région.

Ces rendez-vous ponctuels sont des événements d'importance pour la vie associative !

Véritables vitrines de l'association, ils permettent de faire connaître nos activités, créent des moments d'échanges et de convivialité entre adhérents et permettent, pourquoi pas, de motiver de nouvelles adhésions.

Vous pouvez vous impliquer sur les aspects logistiques (convoiyage du matériel, montage des expositions), dans la tenue du stand sur des créneaux horaires prédéfinis, dans les échanges avec le public, la diffusion de documentation ...

La prochaine manifestation à venir :
Du 19 au 28 novembre : Semaine Européenne de la réduction des déchets, différents stands possibles sur les 3 départements.



Si vous êtes intéressés, ou si vous souhaitez plus de renseignements, contactez :

Michèle Roussel 03 62 72 22 54

michele.roussel@picardie-nature.org

• Rencontre et formation des bénévoles

Par Michèle Roussel

Chargée de mission animation - éducation

Le Pôle Découverte Nature invite les bénévoles qui souhaitent s'impliquer dans les activités d'animation à l'association à une après-midi de rencontre et de formation pour découvrir les activités du pôle et s'impliquer dans la vie associative : tenir un stand, animer une sortie, découvrir les clés de l'animation nature... L'après-midi se clôturera par un pot de l'amitié.



Une session par département :

Samedi 19 novembre :

Géodomia
Merlieux et Fouquerolles

Samedi 26 novembre :

dans Oise
*lieu à préciser suivant la localisation
des participants*

Samedi 10 décembre :

14 Place Vogel
Amiens

RDV : 14h00



Pour tous renseignements et inscriptions,
contactez :

Michèle Roussel 03 62 72 22 54
michele.roussel@picardie-nature.org



• Prochains rendez-vous

• DIM. 30 OCTOBRE

Journée en Baie de Somme (80)

Canards, Oies, Bécasseaux, Barges, Courlis, Pluviers, Tadornes de Belon : plus de 300 espèces d'oiseaux fréquentent la Baie de Somme au cours de l'année. Ces rendez-vous réguliers sont proposés au fil des saisons autour de la Baie de Somme, du Hâble d'Ault et parfois de la Baie d'Authie.

Autres RDV : 27 nov, 22 jan, 12 fév, 11 mar, 24 mar - Sur inscription P. Doré 06 82 22 89 20

• SAM. 5 NOVEMBRE

Oiseaux d'eau (60)

Observation des oiseaux aux abords des étangs de Chatillon sur Oise.

RDV : à 9h30, au pont du canal à **Chatillon sur Oise** - **Durée** : 2h30

Sortie animée par la LPO 02.

Contact : R. Hermant 03 23 07 93 48

• SAM. 5 ET DIM. 6 NOVEMBRE

« Rendez-vous sur les chemins » (02)

En collaboration avec la commune, nous vous proposons de découvrir toute la richesse de nos chemins et le travail accompli pour leur réhabilitation. **RDV** : à 9h30 devant la mairie d'**Epaux-Bézu**

Sortie organisée par la FCCPN, la LPO et l'ASPAS.

Sur inscription : S. Conrad au 06 75 11 13 01

• DIM. 6 NOVEMBRE

les oiseaux au marais des 3 vaches (80)

Ce marais présente une mosaïque de milieux ouverts intéressants qui accueillent oiseaux d'eau et passereaux. Apprenez à les reconnaître, à la vue et grâce à l'écoute de leurs chants et leurs cris.

RDV : à 09h au parking des pêcheurs UCPA à **Amiens** avant le pont de chemin de fer, chaussée Jules Ferry - **Durée** : la matinée

Sortie animée par P. Royer.

Contact : M. Roussel 06 78 10 93 46

• MER. 16 NOVEMBRE

L'atelier des 7-12 ans :

Des mangeoires pour l'hiver (80)

Préparons l'arrivée de l'hiver en bricolant des mangeoires à installer au jardin.

RDV : à 14h - 14 Place Vogel à **Amiens**

Sur inscription 06 78 10 93 46

• DU 19 AU 28 NOVEMBRE

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Réduisons vite nos déchets ça déborde !



Retrouvez les différentes actions de Picardie Nature à travers la région. Au programme stands, expositions, animations caddie anti-gaspi, stoppub ...

Renseignements au 03 62 72 22 54

• SAM. 19 NOVEMBRE

Rencontre et formation des bénévoles (02)

Le Pôle Découverte Nature invite les bénévoles qui souhaitent s'impliquer dans les activités d'animation à une après-midi de rencontre pour découvrir les activités du pôle et s'impliquer dans la vie associative : tenir un stand, animer une sortie, découvrir les clés de l'animation nature ... L'après-midi se clôturera par un pot de l'amitié.

RDV : à 14h à **Géodomia**, à Merlieux et Fouquerolles

Durée : l'après-midi

Contact : M. Roussel 06 78 10 93 46

A NOTER : Assemblée générale le 17 Mars 2012

ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement
membre de France Nature Environnement, agréée par les ministères de l'Écologie et de l'Éducation Nationale
Picardie Nature - 1 rue de Croÿ - BP70010 - 80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50

contact@picardie-nature.org - www.picardie-nature.org

Association loi 1901 déclarée en préfecture le 04 mars 1970 - siège social : 14 Place Vogel - 80000 Amiens

Siret 381 785 120 00019 - APE 9104Z - Imprimé sur papier recyclé

